L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

PLATEAU DES Petites Roches

PLU

Saint Bernard du Touvet (38)

3. OAP

Commune de

Saint-Bernard-du-Touvet (38)

Approbation : 18.12.2013

Modification n°1 : 12.11.2019

Modification simplifiée n° 1 : 26/02/2026

ation simplifiée n°1 du PLU

épode
études - maîtrise d'oeuvre

Siège social : Chambéry
Immeuble Asterie – 44 rue Charles Monteuil – 73000 Chambéry
Tél : 04 79 69 09 51 – mail : info@epode.eu - www.epode.eu
Asterie : Annecy le Vieux
Parc des Glaisins – 3 impasse des Prairies – 74940 Annecy le Vieux
Tél : 04 50 51 48 54

PLU de SAINT BERNARD DU TOUVET - Orientation d'Aménagement n°1 :

EXTENSION DURABLE DES PELLOUX

Objectif général : Organiser l'extension des Pelloux à travers un projet mixte (Habitat, Activités) venant se « greffer » harmonieusement sur le noyau ancien.

- Le tènement de l'OAP n°1 sera aménagé dans le cadre de l'opération d'ensemble portant sur la totalité du périmètre.
- L'urbanisation dans une logique de mixité sociale pour développer un habitat diversifié.
- Inscrire harmonieusement le projet dans son paysage et dans son environnement. Concevoir le projet dans l'esprit « d'un écoquartier de montagne ».
- Créer des espaces publics de rencontre s'appuyant sur une mise en réseau par des cheminements piétons.

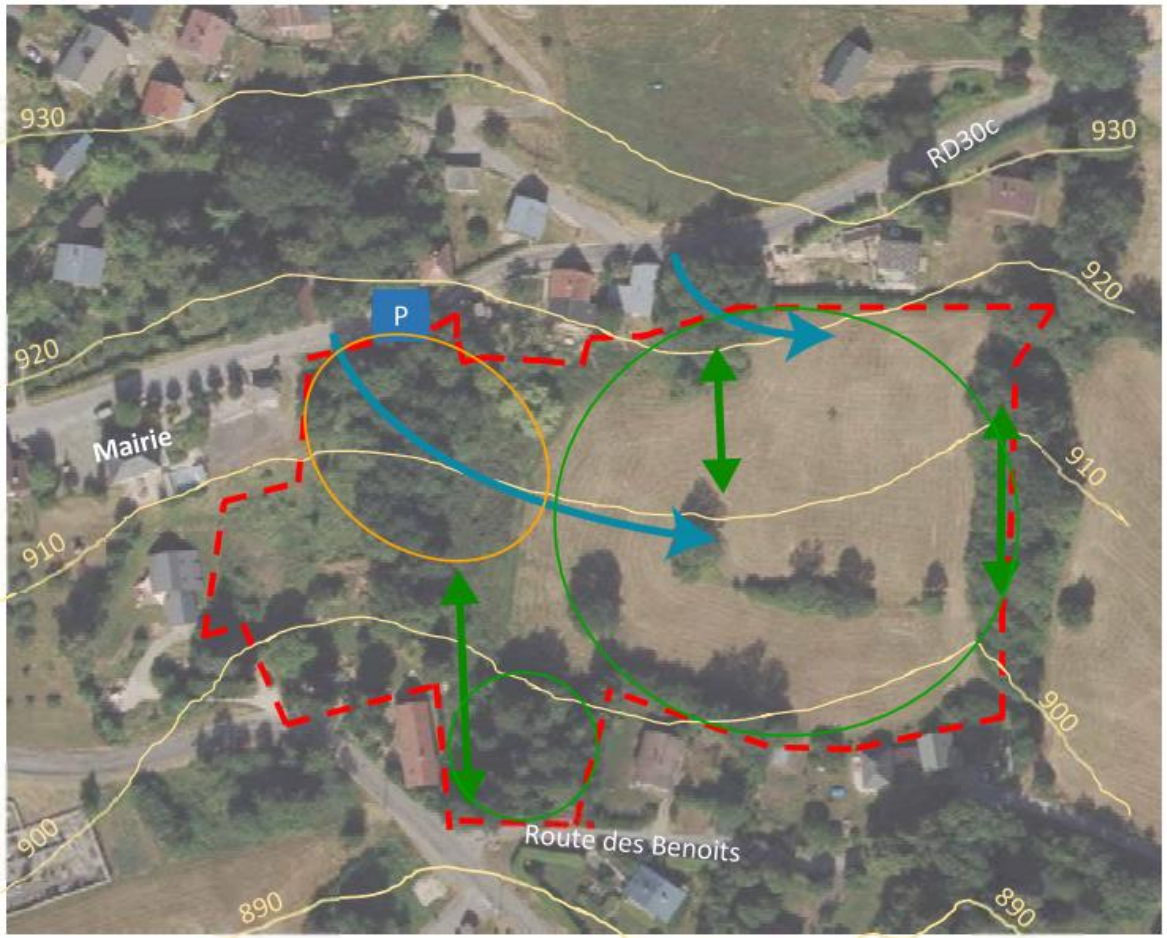

L'AGENCE

Légende commentée

Implantation des constructions

- Aménager et bâtir en se servant de la topographie.
- Privilégier des formes d'habitat "à caractère de montagne" afin de se raccorder harmonieusement au tissu urbain existant.
- Créer des fronts bâtis perméables ménageant des échappées visuelles
- Implantation des constructions en alignement des voiries
- Implantation des faîtages dans le sens de la pente
- Privilégier des formes d'habitat accolé afin de se raccorder harmonieusement au tissu urbain existant
- Regroupement des activités en entrée de zone, le long de la route départementale (RD30C) pour assurer une bonne visibilité
- Pas d'implantation de clôture sauf pour enclos (potager, animaux) (il est rappelé qu'il n'est pas obligatoire de clôturer)

Dessertes et stationnements

- Les accès devront suivre les courbes de niveau
- Les accès pour voitures uniquement depuis la RD30C
- Ces voiries seront en partie partagées, ainsi, les véhicules motorisés n'y sont pas prioritaires
- Le parking auprès de la RD30c, pour une mise à distance de la deuxième voiture du logement ainsi que les stationnements visiteurs.

P

Connexion douce

- Les liens physiques avec le village : en direction Sud (vers la mairie) et en direction Est-Ouest.

Extrait du zonage

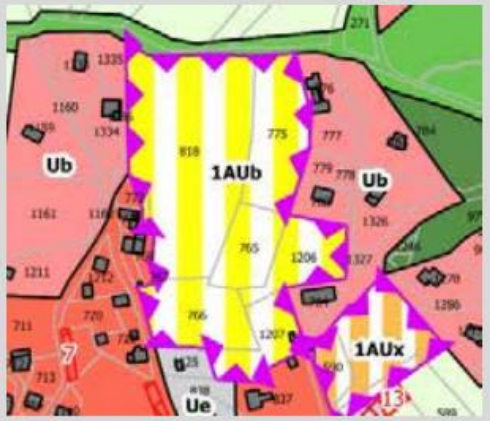

PLU de **SAINT BERNARD DU TOUVET** - Orientation d'Aménagement n°2 :

OPTIMISER UN INTERSTICE CENTRAL DU TISSU URBAIN DES PELLOUX

Objectif général : Réinvestir un espace interstitiel stratégique du centre ancien.

- Le tènement de l'OAP n°2 sera aménagé dans le cadre de l'opération d'ensemble portant sur la totalité du périmètre.
- Développer un projet d'habitat optimisant un foncier central et stratégique.
- Recomposer un paysage ouvert et relié en s'appuyant sur des perméabilités piétonnes.
- Donner un cadre bâti structurant à la route départementale.

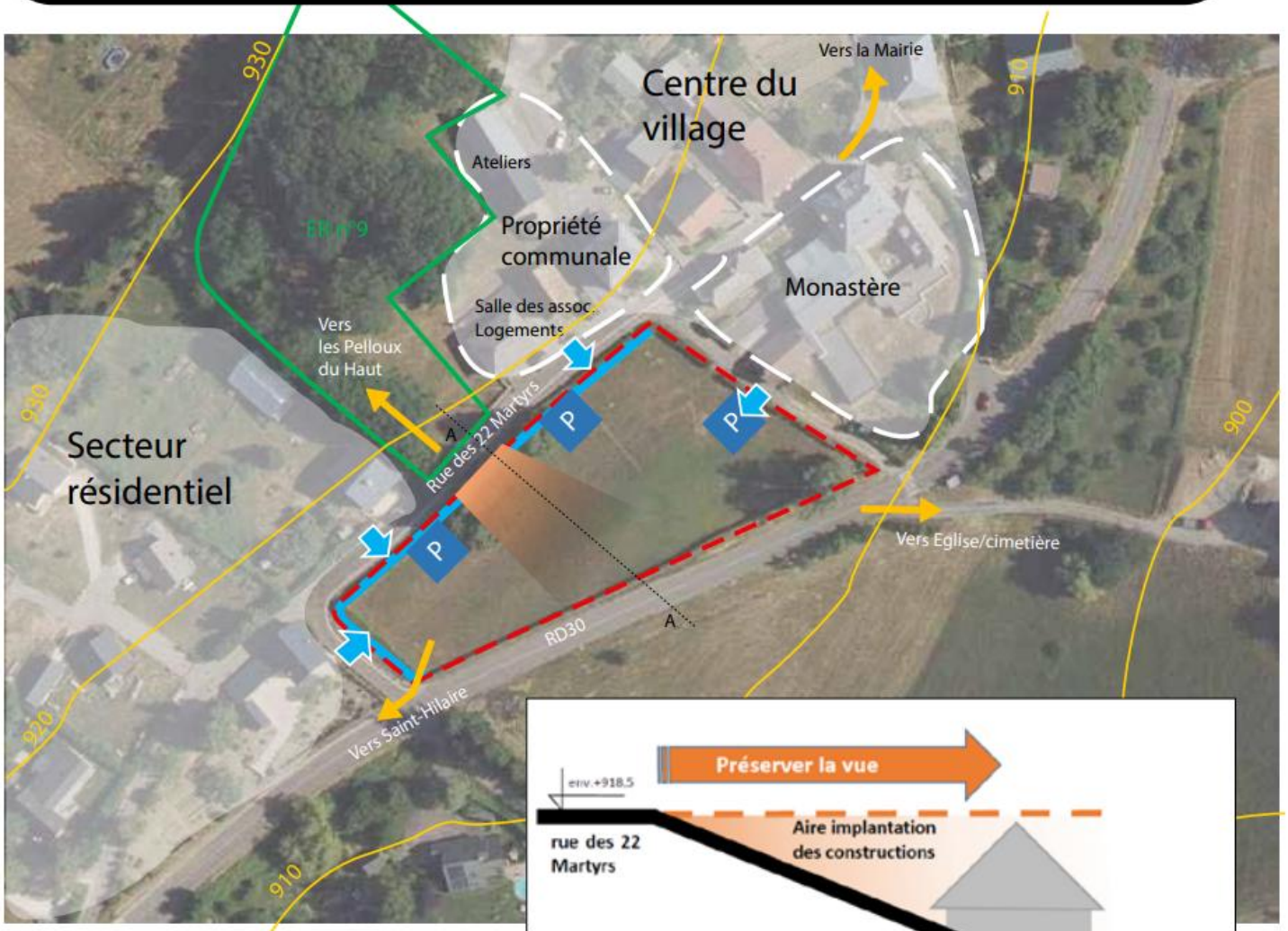

Légende commentée

Le périmètre opérationnel pour le programme d'habitat

Implantation des constructions

- Regroupement de l'habitat, à l'image de la forme urbaine du hameau ancien.

Principes paysagers et urbains

- Préserver la vue depuis la rue des 22 Martyrs. Dans le prolongement du parc paysager (ER n°9) les constructions pourront être implanter de façon à ne pas dépasser l'altitude de la chaussée de la rue des 22 Martyrs.

Dessertes et stationnements

- Pas de nouvelle voirie créée.
- Accès possibles : par le haut depuis la route des 22 Martyrs et/ou par le Chemin du Monastère
- Parking le long de la rue des 22 Martyrs. Ce parking devra faire l'objet d'un traitement paysager. Parking en épi le long du Chemin du Monastère.

P

Espaces publics et connexion douce

- Création d'espaces verts collectifs d'agrément faisant le lien entre les secteurs Nord et Sud.
- Assurer des liens physiques avec le village : en s'appuyant sur une mise en réseau par des cheminements piétons.

Extrait du zonage

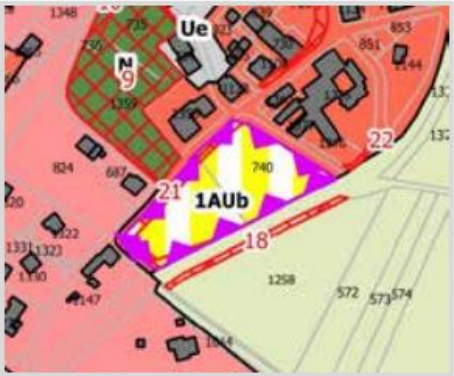

PLU de **SAINT BERNARD DU TOUVET** - Orientation d'Aménagement **n° 3 : CREATION D'UN ESPACE DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES**

Objectif général : **Donner les conditions favorables à la constitution d'un tissu économique respectueux de son environnement**

- Accueillir les activités artisanales dans un espace fonctionnel sans conflits d'usages
- Composer un projet d'aménagement optimisant le foncier (principe de mitoyenneté, espace de stockage/retournement mutualisé)
- S'appuyer sur ce projet pour interconnecter les éléments d'un tissu urbain étiré



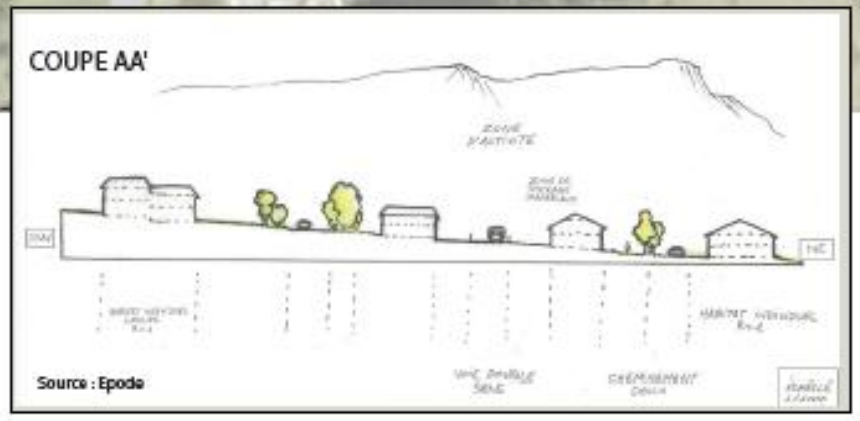

Légende commentée

Implantation des constructions
- Implantation du bâti à une distance comprise entre 1 et 6 mètres de l'emprise de l'espace public
- Mitoyenneté (lorsqu'elle est permise) des bâtiments d'activité

Activités
- Modules d'environ 100 m² d'emprise au sol chacun
- "Effet de vitrine" en entrée de village

Desserte et stationnements
- Création d'une nouvelle voirie comprenant une aire de retournement ainsi qu'un espace de stockage de neige
- Parking "tampon" en entrée de la zone accueillant les stationnements visiteurs

Connexions douce
- Réseau de cheminements piétons offrant des liaisons avec l'église, le secteur d'activités (OAP n°3) ainsi que les habitations situées au sud, le long de la RD30

Extrait du zonage

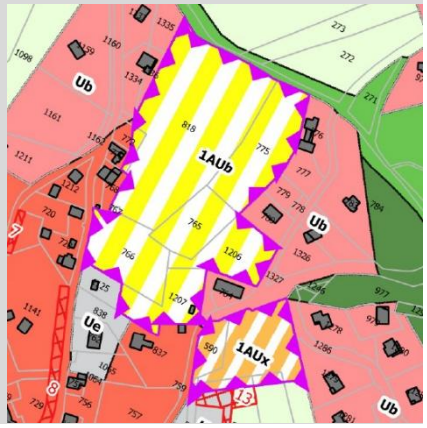

épode